

Arrière feuille 8

B. 31.
Jos. Ludger, Belair

Le vingt quatre mai, mil huit cent quatre
vingt trois, nous curé, soussigné, avons bap
tizé, Joseph, Ludger, né la veille, fils légitime
de Ludger Plessis dit Belair N.P. et de Rose
Belanger, de cette paroisse. Le parrain a été
J. Robillard G. D. et la marraine Agnes Roy, qui
ainsi que le père ont signé avec nous.

Lecture faite. L.P. Belair.

Agnes Roy J Robillard m^{re}
P. Phaulain, P. G.

L'acte ci haut a été assermenté devant moi, à
Montreal, le 31 mai 1909, par le soussigné
père de l'enfant.

L.P. Belair P. Phaulain, P. G. Commissaire.

S. 4.
Jos. Ludger
Belair.

Le quatre juillet, mil huit cent quatre vingt trois
nous curé soussigné, avons inhumé dans le
cimetière de cette paroisse, le corps de, Ludger
Joseph, décédé l'avant veille à l'âge de
onze jours et fils de Ludger Plessis dit Belair
N.P. et de Rose Belanger de cette paroisse. Etai
ent présents Ludger T. Belair, le père de
l'enfant, et Joseph Robillard G. D. qui ont
signé avec nous. Lecture faite.

L.P. Belair J Robillard m^{re}

P. Phaulain, P. G.

L'acte, ci haut, a été assermenté devant moi, à
Montreal ce 31 mai 1909 par le soussigné père
de l'enfant.

L.P. Belair P. Phaulain, P. G. Commissaire.

B. 32.
Jos. Treffle,
Arien, Lefebvre.

Le sept juillet, mil huit cent quatre vingt
trois, nous curé soussigné, avons baptisé
Joseph, Treffle, Arien, né le six du
même mois, fils légitime de Charles
Lefebvre cultivateur et de Eglephie
Leduc de cette paroisse. Le parrain
a été Treffle Leduc, et la marraine
Philomine Lauzon, oncle et tante de l'enfant.